



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 13/03/2025 – DELIB 2025-226
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **32**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 10 Mars 2025

N° DCM : 2025-226-01S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **13 MARS 2025**
et de la publication le **13 MARS 2025**
Le Maire.

Objet :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE HYBRIDE ET DE
DEUX VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est
réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.
Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER,
Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE,
Adjoints

M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO,
Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER,
Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme SIMON,
M. BRAND, L. ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

Mme MILLE donne pouvoir à M. VANDENBOSSCHE
Mme D'ANDREA donne pouvoir à M. MARASCO
M. CHESNOY donne pouvoir à M. GIACOBBI

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2025-226

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Bureau Métropolitain du 3 décembre 2024, accordé une subvention de 11 575 € pour le projet d'acquisition d'un véhicule hybride et deux vélos à assistance électrique sur proposition du Comité d'examen des projets réuni le 26 novembre 2024,

VU le rapport n° 2025-226 présenté en Commission Plénière en date du 3 Mars 2025,

CONSIDERANT que la Commune de Sucy-en-Brie s'est engagée dans une démarche de développement durable en adoptant dès 2012 un Agenda 21, puis un second en 2018, avant de s'engager dans la démarche Agenda 2030 ;

CONSIDERANT que la Commune de Sucy-en-Brie est soucieuse de la préservation de son environnement et de sa qualité de vie, développe également des itinéraires cyclables et compte un grand nombre de parcs et d'espaces forestiers,

CONSIDERANT que la Police Municipale a pour vocation de préserver ce bien vivre ensemble et exercer ses missions en harmonie avec la politique menée par la Commune ;

CONSIDERANT que la Ville a souhaité acquérir un véhicule hybride et deux vélos à assistance électrique pour équiper sa Police Municipale et a sollicité des subventions auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain d'une part et de la Région Ile-de-France au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics d'autre part ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1er : **APPROUVE** la conclusion d'une convention d'attribution de subvention entre la Commune de Sucy-en-Brie et la Métropole du Grand Paris portant sur le projet d'achat d'un véhicule hybride et de deux vélos à assistance électrique.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les avenants et documents y afférents.

Article 3 : **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec la Région Ile-de-France ou tout autre financeur au titre du projet d'achat d'un véhicule hybride et de deux vélos à assistance électrique et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et documents y afférents.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services
en charge de l'Administration Générale, des
Assemblée et de l'Education


Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX